DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. HENRI PONS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET : Plan Transports : convention de cofinancement relative à l'aménagement de deux sections de voies réservées aux bus et aux cars sur l'A51 à Plan-de-Campagne

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention relative au financement de l'aménagement de deux sections de voie réservées aux bus et aux cars sur l'espace de la bande d'arrêt d'urgence sur l'A51 au niveau de Plan-de-Campagne, dont le projet est joint au rapport;
- de procéder aux affectations et modifications d'autorisations de programme comme indiqué dans le rapport.

La dépense correspondante, soit 730 000 €, sera engagée sur l'autorisation de programme n°2016-26006A, chapitre 204, fonction 821 article 204112 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée